

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 28 novembre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de
présents : 14

Nombre de
votants : 17

Date de la
convocation
24/11/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- huit novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame CHAPRON Christine- - Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel REY

2023 11 110 Personnel municipal - création d'un Poste de Parcours Emploi Compétence (PEC) à temps complet pour une période de 12 mois aux services techniques à compter du 1^{er} décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle :

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Le conseil municipal pourra décider de créer un poste de Parcours Emploi Compétence (PEC) à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une période de 12 mois.

Monsieur le Maire précise que les crédits sont ouverts au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- de créer un poste de Parcours Emploi Compétences à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une période de 12 mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment la convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail.
- dit que les crédits sont ouverts au budget principal 2023.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

